

👉 **Ordre du jour de la séance du conseil municipal du 27 mars 2015**

👉 **Compte-rendu du Conseil municipal**

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2015.

👉 **Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil municipal**

(dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales).

👉 **Projets de délibération**

👉 **Direction des finances et des marchés publics**

- 1) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014.
- 2) Arrêté du compte administratif de l'exercice 2014.
- 3) Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014.
- 4) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de la commune pour l'année 2014.
- 5) Adoption du budget primitif 2015.
- 6) Taux d'imposition 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.
- 7) Attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2015.
- 8) Révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour la période 2006/2018.

👉 **Service informatique**

9) Installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles et renouvellement d'une partie du parc informatique des écoles : plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

👉 **Direction des services techniques**

10) Construction d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle de l'Allée-des-Bois : approbation du plan de financement prévisionnel et autorisations données au maire de solliciter toutes demandes de subventions et de déposer la demande de permis de construire au nom de la commune.

👉 **Service urbanisme / Politique de la ville**

- 11) Signature d'une convention de mise à disposition temporaire du local Trois Moulins Habitat situé 2 Carré du Cerf au profit de la commune de Noisiel.
- 12) Signature du bail emphytéotique modifié entre la commune de Noisiel et l'association Ouma en vue de réaliser un lieu de culte provisoire sur la parcelle AH N°148.
- 13) Signature du bail emphytéotique modifié entre la commune de Noisiel et l'association culturelle franco-musulmane en vue de réaliser un lieu de culte provisoire sur la parcelle AH N°147.
- 14) Modification du règlement de la participation forfaitaire de la Ville pour certains travaux de ravalement conformes au plan d'occupation des sols de la commune dans le secteur de la cité Menier (secteur UA).
- 15) Rétrocession par la copropriété "Le Village des Amandiers" au profit de la commune, de la rue de l'Art théâtral (pour partie), des allées Bérénice (pour partie), Athalie, Andromaque et Chimène (parcelle cadastrée AD N°11p).

👉 **Service culture / Animation**

16) Renouvellement de la convention liant l'association MJC/Maison pour tous et la commune de Noisiel

👉 **Divers**

17) Questions diverses.